

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE DANS LE CADRE DE L'ORDONNANCE N°2020-391 du 1^{er} avril 2020**

N° 2020-39 :

Avenant N° 3 au marché N° 2017-025 signé le 28 avril 2019 entre la Ville et l'entreprise BARRAUD, 14, impasse de l'Ecluse – 69300 CALUIRE ET CUIRE.

Objet : Maintenance préventive et corrective des toitures des bâtiments de la Ville de Caluire et Cuire

Les modifications suivantes sont apportées :

- Compte tenu des mesures gouvernementales prises pour lutter contre la propagation du Coronavirus, il a été décidé, en application de l'ordonnance N° 2020-319 du 25 mars 2020, de prolonger la durée du présent marché devant se terminer le 31 mai 2020 jusqu'au 30 septembre 2020.
- Le montant maximum annuel du présent marché est porté à 78 000 € HT.

Caluire et Cuire, le 5 mai 2020

Philippe COCHET
Maire

